



Maison et dossier de surendettement

Par **nath**, le **08/10/2008 à 13:22**

voila je suis surendettée et j'aimerais si en déposant un dossier de surendettement à la banque de france je suis obligé de vendre ma maison, car je ne veux pas et je paye moins chère en tant que proprio que si je suis locataire, bon oui il y a la Taxe foncière en + mais c est pas cela qui ma mis dans la misère mais les credits à la consommation que j'ai contracté il y a 2 ans

Par **Visiteur**, le **08/10/2008 à 19:25**

Le traitement de votre dossier pourrait peut-être passer par un rachat de crédit, avec allongement de la durée pour alléger les échéances, mais on vous demandera une hypothèque sur votre maison.
Je vous souhaite une sortie favorable de vos problèmes, mais surtout une prise en compte des conséquences de l'abus de crédit.

Par **Patricia**, le **08/10/2008 à 21:38**

Bonsoir,
Pour donner un complément de réponse, les juges exigent une vente des biens immobiliers en cas de dettes exorbitantes, Si les débiteurs ne sont pas solvables
Ne sachant pas si vous êtes salariée et sans connaître le montant de vos crédits à rembourser, nous ne pouvons vous en dire plus.
Le juge peut établir un simple plan de redressement pour échelonner le paiement de vos crédits sur plus long terme.
Cordialement